

**Motion des Journées nationales d'Etudes de l'Association nationale des Elus du Littoral
Saint-Valéry-sur-Somme, du 14 au 16 octobre 2020**

Les Journées nationales d'Etudes de l'Association Nationale des Elus du Littoral (ANEL), présidée par Jean-François RAPIN, sénateur du Pas-de-Calais, conseiller régional des Hauts-de-France et président de la Commission des affaires européennes du Sénat, se sont tenues à Saint-Valéry-sur-Somme, à l'invitation du maire Stéphane HAUSSOULIER, du 14 au 16 octobre 2020.

Elles ont rassemblé, dans le respect des règles sanitaires, **des élus de toutes les façades maritimes de métropole et d'Outre-mer**, ainsi que leurs partenaires publics et privés autour du thème « **Une crise majeure : quelle résilience pour les littoraux ?** ».

Les élus de l'ANEL ont pu échanger avec le Président du Sénat, Monsieur Gérard LARCHER, le président du Conseil régional des Hauts de France, Xavier BERTRAND, le président du Conseil départemental de Loire-Atlantique, Philippe GROsvALET sur l'émergence d'une gouvernance inédite. Celle-ci a associé les collectivités locales qui ont, ensemble, fait face, quotidiennement, en première ligne et dans la diversité de leurs territoires, aux impacts de la crise sanitaire. Cette gouvernance s'est exprimée par une solidarité nouvelle entre tous les acteurs, au plus près du terrain, pour faire observer les mesures exceptionnelles prescrites par l'Etat, souvent mal comprises localement (exemple de l'interdiction de l'accès aux rivages en période de pandémie). Par ailleurs, les collectivités ont fait le nécessaire pour soutenir les employeurs locaux et assumer les pertes de recettes et dépenses supplémentaires liées à l'arrêt des activités touristiques.

Les élus ont partagé également les incertitudes majeures de l'avenir de l'ensemble de la filière pêche mise à mal par les négociations du BREXIT. Ils sont confrontés à l'urgence de développer une économie bleue durable créatrice d'emplois, valorisant les potentialités des territoires littoraux comme espaces de relance économique, sociale et d'avenir environnemental.

La crise de la Covid 19 a montré la nécessité de changer de modèle de société et de gouvernance pour des réponses efficaces au plus près des territoires.

Les élus tiennent à présenter leurs préoccupations majeures au Gouvernement ainsi que les propositions sur lesquelles ils attendent un dialogue opérationnel et des décisions rapidement suivies d'effets sur le terrain.

1. Dans ce contexte de crise, les élus soulignent la nécessité d'aller au plus vite vers plus de décentralisation et de simplification de la règle nationale.

Pour préparer la sortie du confinement, les élus de l'ANEL ont démontré leur capacité à produire des décisions locales adaptées et pertinentes :

- d'une part, avec la production d'un **guide de préconisations de mesures exceptionnelles** et innovantes respectant les règles sanitaires, pour la réouverture des plages. Cette plaquette diffusée à tous les élus a facilité la négociation entre le maire et le préfet, pour rouvrir les plages en toute sécurité sanitaire selon les spécificités de son territoire.
- d'autre part, au travers d'une **première enquête d'évaluation des impacts financiers de la crise sanitaire sur les budgets des collectivités du littoral**, qui a nourri les réflexions du Comité filière Tourisme et le rapport du député Jean-René CAZENEUVE.

Les élus insistent sur l'efficacité du « tandem Maire/Préfet » et la confiance à lui accorder pour trouver les réponses adaptées aux situations économiques, sociales et environnementales très différentes selon les collectivités.

Les élus de l'Anel tiennent à préciser **qu'une véritable concertation est nécessaire entre les collectivités et l'État pour anticiper l'annonce et la mise en œuvre des mesures étatiques**. Seule cette concertation préalable peut permettre **les ajustements nécessaires** et la différenciation, **selon les caractéristiques des territoires** et les usages et cultures des habitants des collectivités littorales métropolitaines et ultramarines.

Ils soulignent par ailleurs **l'exigence de protection du Maire**, de plus en plus contesté **dans l'exercice de ses fonctions**, notamment lors de la mise en œuvre de ces mesures exceptionnelles ; les polices municipales ne peuvent se substituer aux actions relevant des prérogatives de la Police nationale ou des CRS.

Ils appellent à la reconnaissance effective d'un droit à l'expérimentation pour une gestion des rivages au plus près du terrain, qui traduirait une nouvelle étape de la décentralisation, avant l'entrée en vigueur du prochain projet de loi présenté au Parlement.

Cette montée en responsabilité territoriale devrait s'accompagner **d'un renouveau de la concertation au sein de nouvelles instances citoyennes comme les « parlements de la mer »** institués dans les grandes régions françaises. Ces nouvelles instances territoriales doivent trouver leur place dans le schéma de gouvernance de la mer et des littoraux. **Le modèle original du parc naturel marin est un bon exemple de gouvernance pour d'autres instances**. Toutefois, l'Office Français pour la Biodiversité (OFB) doit être renforcé dans ses missions maritimes et garantir les moyens financiers et humains pour le bon fonctionnement des aires marines protégées.

La Ministre de la mer, Madame Annick GIRARDIN a annoncé d'une part une **« recomposition » du Conseil national de la mer et des littoraux**, et d'autre part la **« connexion des parlements de la mer »** tant avec le CNML qu'avec **« le ministère de la mer et la sphère européenne »**.

Les élus de l'ANEL, conscients de l'évolution nécessaire de la gouvernance de la mer et des littoraux, tiennent à rappeler qu'ils jugent essentiel le rôle que joue le CNML du fait de sa composition dans l'animation d'une authentique démocratie des littoraux.

Ils souhaitent qu'avec les conseils maritimes de façades et ceux des bassins ultramarins, **une véritable articulation soit mise en place entre le niveau national et les façades maritimes, mais aussi entre le CNML et les secteurs économiques représentés par le Comité France maritime et les ONG présentes au Comité France Océan.**

Les élus de l'ANEL appellent, avec la ministre de la Mer Annick GIRARDIN et Frédéric CUVILLIER, ancien ministre de la Mer, président de la communauté d'agglomération du Boulonnais, maire de Boulogne-sur-Mer, **à un positionnement au bon niveau interministériel, tant politique que financier, du ministère de la Mer, pour une réalité de la gouvernance mer et littoral.**

Les élus de l'ANEL renouvellent enfin leur demande **d'une nouvelle stratégie portuaire pour les « grands ports maritimes »** qui tiennent une place significative dans l'économie des projets de territoire des collectivités, et plus généralement pour notre pays, au regard de nos voisins européens et internationaux.

2. Une politique résolue d'adaptation aux impacts du changement climatique

Les élus constatent que **l'ingénierie des projets pour faire face à la « dynamique littorale »** (définition du rapport du député Stéphane BUCHOU qui associe érosion et submersion marines), **préoccupation majeure des territoires littoraux, est souvent inadaptée aux capacités communales.**

Ils appellent l'Etat et les parties prenantes à **redéfinir l'échelle de solidarité de ces projets au niveau intercommunal, départemental ou régional selon la nature du territoire concerné.**

Ils demandent également des dispositions financières de solidarité nationale pour résoudre l'impossible recours au fonds Barnier, selon ses règles actuellement en vigueur, **afin de trouver les solutions pour l'adaptation des territoires aux impacts du changement climatique.**

Ils rappellent l'urgence de poursuivre les actions et les financements appropriés pour réduire les impacts du fléau des algues sargasses qui touche les Antilles par leur invasion désespérante et persistante.

Ils renouvellent leur volonté d'une redéfinition du périmètre de la compétence GEMAPI, dont les limites posent aujourd'hui encore trop de questions concrètes, alors même que les élus portent des responsabilités lourdes en cas de défaillance des systèmes de protection (digues).

Ils demandent là encore, de recourir au droit à l'expérimentation pour des aménagements adaptés aux réalités et spécificités locales dans leurs diversités culturelles, en métropole et dans les outre-mer. Cette expérimentation s'effectuerait dans le respect de la Loi Littoral sous le contrôle du préfet.

Cependant, dans le cadre de projets de relocalisation qui, malgré leur nécessité avérée, sont irréalisables à droit constant, **les élus de l'ANEL souscrivent à la proposition** du député Stéphane BUCHOU et de la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) au cours des JNE, **d'une mesure législative précise de dérogation exceptionnelle au principe de continuité de l'urbanisation.**

Ils proposent enfin que chaque collectivité puisse repenser, avec le soutien de l'Etat, dans le temps et selon ses particularités foncières, géographiques et démographiques, **l'objectif très ambitieux de devenir un territoire plus résilient** : inventer le tourisme durable littoral de demain, favoriser les mutations de l'hôtellerie de plein air, concevoir un (ré)aménagement adapté, **appuyé sur l'adhésion des populations à la culture du risque**.

Ils souhaitent à cet effet **le soutien des observatoires locaux et régionaux et demandent que l'Etat facilite la mise en commun de leurs données et études** pour enrichir les stratégies de gestion du trait de côte.

3. Faire des territoires littoraux des espaces de relance économique, sociale et environnementale, conciliant développement durable et préservation de la biodiversité.

Les élus de l'ANEL, conscients d'administrer des territoires à forte valeur environnementale et riches en biodiversité littorale et marine, veulent **valoriser l'économie bleue durable et innovante** pour protéger ces richesses naturelles et les activités vertueuses qui s'y déroulent. Cette économie comprend un large spectre d'activités traditionnelles et d'autres en plein développement mais qui sont actuellement toutes fragilisées par la crise.

Les élus de l'ANEL comptent, avec le soutien de l'Etat, s'appuyer sur les potentiels de développement de l'économie bleue, pour assurer dans un premier temps la relance économique des territoires et des secteurs impactés :

- à partir de l'organisation et du soutien des marchés au niveau local (circuits courts), ainsi qu'aux niveaux régional et national et à l'export sur l'ensemble de la chaîne de valeur,
- tout en contribuant simultanément à la décarbonation de notre économie industrielle (EMR, hydrogène, transport propre).

Ils affrontent actuellement une situation économique et sociale inédite : ils attirent l'attention de l'Etat sur les difficultés que traversent les collectivités littorales et leurs entreprises locales en raison de la crise COVID : chute dramatique du tourisme international, pertes de ressources fiscales (au moment même où la réforme de la taxe d'habitation fait perdre le bénéfice du dynamisme de cette recette pour les territoires littoraux), dépenses supplémentaires grevant pour plusieurs années les capacités d'investissement des communes, de nombreuses entreprises et PME liées aux secteurs maritimes, **auxquelles s'ajoute leur incertitude, également préjudiciable, face à la situation européenne dans le cadre du BREXIT.**

Ils tiennent à souligner **que la filière pêche participe aux forces vives des territoires littoraux** et qu'elle doit être, à ce titre, soutenue et accompagnée dans le cadre des négociations du Brexit. Ils insistent également sur la nécessité de soutenir la filière du nautisme et d'accompagner l'évolution des ports de plaisance vers de nouveaux usages.

Avec le soutien de Frédéric CUVILLIER, ancien ministre de la mer, président de la communauté d'agglomération du Boulonnais, maire de Boulogne-sur-Mer, de Pierre KARLESKIND, président de commission de la pêche (PECH) du Parlement européen, de Sophie PANONACLE, députée de Gironde, de Gérard ROMITI, président du Comité national des pêches maritimes et des élevages

marins, ils tiennent à faire part de leur grande inquiétude sur l'avenir du secteur de la pêche, mais aussi de celui de la transformation des produits de la mer dans les négociations du BREXIT, pour souligner l'urgence de l'action européenne.

Ils apprécient à ce titre l'affirmation de la ministre de la Mer « les pêcheurs européens et français ne seront pas sacrifiés », s'appuyant sur le propos du Président de la République Emmanuel MACRON « quelle que soit l'issue des négociations du Brexit, nous serons prêts à accompagner toute la filière ».

Les élus souhaitent que l'Etat encourage les Groupements d'Action Locale pour la Pêche et l'Aquaculture dans leur action au plus près des territoires.

Les élus restent donc vigilants sur le niveau d'engagement des programmations européennes dont celle du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) pour soutenir leur stratégie de territoire.

Les élus se sont également montrés soucieux de l'avenir du transport de passagers, dramatiquement affecté par la crise sanitaire et les interdictions de circulation hors des territoires.

Enfin s'agissant des plans de relance, et afin de permettre l'utilisation optimale de ceux-ci, tant européen que national, ils réclament la simplification impérative des montages de projets, notamment européens, afin de concentrer les efforts et d'agir avec efficacité.

Ils souscrivent aussi à la déclaration de la ministre de la Mer sur l'importance d'une planification concertée, révisée et adaptée périodiquement, en cohérence avec les priorités prévues au titre du volet maritime du plan de relance : renforcement d'un modèle de pêche et d'aquaculture durable, transformation durable des ports, préservation de l'environnement marin et du cadre de vie sur les littoraux (programme pour le sentier du littoral notamment), renfort de la compétitivité des filières maritimes par le soutien à l'innovation, par exemple dans les domaines des navires non polluants et des systèmes autonomes d'exploration des océans.

Ils insistent enfin sur le besoin de sensibilisation des populations aux opportunités de l'économie bleue, en demandant par exemple une véritable politique de communication sur l'attractivité de ces métiers et sur l'identité maritime des territoires, comme le font les régions qui mobilisent les collectivités et les citoyens en ce sens. Gageons que la création d'un ministère de la Mer puisse parvenir à cette sensibilisation de tous.
